

HUSSMANN®

GARANTIE DE HUSSMANN CORPORATION

Garantie de 3 ans sur le comptoir autonome et de 5 ans sur le compresseur

Modèles couverts :

FNGSC, MD4060, MDN, MNGSC, VRL et VRM

Hussmann garantit à l'acheteur original que l'équipement neuf et toutes les pièces originales sont exempts de défauts de matières premières ou de fabrication dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales pendant une période de **36 mois à compter de la date d'INSTALLATION APPROPRIÉE ET DE MISE EN SERVICE****, et la fin de cette garantie **ne peut pas excéder 39 mois à compter de la date d'expédition de l'usine**.

Une pièce neuve (à l'exclusion des compresseurs) sera fournie sans frais pendant la durée applicable de la garantie, à condition que la pièce défectueuse soit retournée à Hussmann et jugée défectueuse aux termes de la garantie. La **pièce de remplacement est couverte par la portion résiduelle de la garantie**. Toute pièce déterminée non garantie ou non retournée **SERA PORTÉE AU COMPTE ENREGISTRÉ AU MOMENT OÙ LA COMMANDE DE LA PIÈCE FUT PASSÉE**.*

Pour les remplacements de compresseur, veuillez consulter la Politique sur les compresseurs : Garantie de 5 ans sur le compresseur de comptoir autonome sur www.hussmann.com pour des informations détaillées.

**Consultez la section « Directives de mise en fonction et d'entretien d'équipement et Listes de contrôles » incluse dans le guide d'installation et d'utilisation qui accompagne l'équipement. Ce guide peut être consulté électroniquement à partir du guide QR qui accompagne l'équipement.

Garantie couvrant la main-d'œuvre relative aux équipements de réfrigération autonomes :

La garantie couvrant la main-d'œuvre **n'excédera pas vingt-quatre (36) mois à compter de la date D'INSTALLATION ET DE MISE EN FONCTION ADÉQUATE**, et la fin de la garantie **n'excédera pas vingt-sept (39) mois depuis la date d'expédition de l'usine**.

ATTENTION : LA GARANTIE NE COUVRE PAS LES RÉCLAMATIONS CAUSÉES PAR UNE MAUVAISE INSTALLATION OU UN MANQUE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE BASE.

Toutes les réclamations de garantie doivent être soumises à Hussmann **dans les 45 jours qui suivent la date de réparation en vertu de la garantie** et être accompagnées de la documentation requise en vertu de la garantie. **Hussmann se réserve le droit de demander de la documentation relative à l'installation, à la mise en service et à l'entretien préventif pour examiner et traiter les réclamations, et elle peut rejeter toute réclamation si le client ne peut pas prouver que l'installation, la mise en service et l'entretien de l'équipement ont été effectués conformément au guide de l'équipement correspondant.**

PIÈCES INCORRECTES/ABSENTES SUR L'ÉQUIPEMENT NEUF

Toute erreur/absence de pièce doit être rapportée à Hussmann au plus tard 30 jours après la livraison sur le site et au maximum 60 jours après l'expédition de l'usine. Après ces délais, Hussmann présupera que les pièces étaient correctes ou qu'elles ont été perdues pendant l'installation, et le client devra payer le coût des pièces plus les frais d'expédition pour les remplacer.*

GARANTIE AFFÉRENTE AUX BREVETS

Hussmann garantit que ses produits n'enfreignent aucun brevet des États-Unis valide existant, mais Hussmann ne garantit pas que l'usage qui en est fait, que ce soit en combinaison avec d'autres produits ou dans tout processus ou usage autre que ce pour quoi ils sont conçus, n'enfreigne aucun brevet. Cette garantie requiert que l'acheteur avise promptement Hussmann dans l'éventualité où une poursuite pour contrefaçon serait intentée contre l'acheteur et qu'il permette à Hussmann de participer à la défense. Hussmann se réserve le droit de modifier ou de remplacer tout produit soupçonné de contrefaçon, ou de retirer ce produit et rembourser le prix payé par l'acheteur pour celui-ci. Cette garantie n'est pas transférable. La garantie afférente aux brevets qui précède ne s'applique pas à la conception de produits ou pièces faits sur mesure pour l'acheteur ni à ces produits ou pièces. Hussmann n'accepte aucune responsabilité en cas de violation d'un brevet. Les dispositions qui précèdent constituent la totalité de la responsabilité de Hussmann à l'égard des violations de brevets.

Toute réparation sous garantie effectuée par Hussmann ou par un autre fournisseur ne doit pas dépasser les termes de la garantie.

LES GARANTIES DÉCRITES CI-DESSUS CONSTITUENT LES SEULES GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES, OFFERTES PAR HUSSMANN RELATIVEMENT À SES PRODUITS, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE, ET HUSSMANN N'ACCEPTÉ NI N'AUTORISE AUCUNE PERSONNE À ACCEPTER EN SON NOM TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA VENTE DE SES PRODUITS OU DE SES PIÈCES.

Exclusions de la garantie :
CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LA PERTE D'ALIMENTS NI DE CONTENU DE SES
PRODUITS EN RAISON D'UN MALFONCTIONNEMENT, QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON.
HUSSMANN NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE :

- Des coûts de main-d'œuvre pour le démontage ou l'installation de pièces sous garantie, à moins d'être spécifiés dans l'Échéancier de garantie affiché sur le site Web de Hussmann; en vigueur à la date d'expédition du produit.
- Du déplacement entre l'emplacement des magasins et les lieux de travail, y compris des frais de camionnage, des suppléments pour le carburant et des frais des chauffeurs.
- Des frais administratifs associés à la préparation des réclamations ou à leur saisie dans le système de réclamations de Hussmann.
- Des majorations appliquées aux articles servant à la réparation des comptoirs.
- Des réparations ou des remplacements effectués sans son consentement écrit, ou lorsque le produit est installé ou utilisé d'une manière contraire aux directives d'installation et de réparation imprimées fournies avec le produit.
- Des dommages, délais ou pertes, directs, consécutifs, accessoires ou autres, pouvant survenir en lien avec ledit produit ou des pièces afférentes; y compris une perte de bénéfice, un coût supplémentaire de main-d'œuvre ou une blessure causée à un membre du personnel ou un dommage à une propriété causés par du matériel défectueux ou des pièces défectueuses.
- Des dommages ou des délais durant le transport ou causés par le feu, des inondations, des grèves ou d'autres circonstances hors de son contrôle.
- Des expéditions de fret retardées en raison de conflits d'horaire de transporteurs ou de clients avec le fournisseur et engendrant des coûts.
- Si le produit a subi de la négligence, de l'abus ou a été mal utilisé, ou si le numéro de série a été retiré, biffé ou altéré.
- Si le produit est utilisé sous des basses tensions ou des tensions inadéquates.
- Si le produit est utilisé à une fin autre que l'usage recommandé par Hussmann.
- Si l'utilisation du produit est déficiente en raison d'un système de drainage inadéquat.
- Du paiement de frigorigène perdu, quelle qu'en soit la raison.
- Des coûts liés à des expéditions accélérées ou la manutention de pièces de remplacement.
- Des articles d'entretien périodique comme des filtres, des joints, des lampes, des fusibles ou des déshydrateurs.
- Des frais de diagnostics.
- Défendre, indemniser ou tenir non responsable tout acheteur ou utilisateur pour des réclamations, demandes, poursuites ou actions de toute nature.
- Du temps supplémentaire, temps double ou autres indemnités de congés liées à la main-d'œuvre.
- Des outils/articles utilisés pour une réparation (y compris, sans s'y limiter : vide, azote, récupération, etc.).

***Hussmann se réserve le droit d'altérer ou de modifier les termes de sa garantie limitée à tout moment et sans préavis. La politique de garantie s'appliquant à votre achat sera celle en vigueur à la date de l'expédition du produit. Pour les lignes directrices à jour, les échéanciers de garanties supplémentaires, les procédures de réclamation en vertu d'une garantie et les formulaires, visitez www.hussmann.com.**